

FRC 3. 24978

24978

C 250

fol 10

FRC

27014

---

REPONSE  
DE M. DE MONTESQUIOU  
AUX OBSERVATIONS  
DE M. NECKER,

*SUR le Rapport fait au nom du Comité des Finances,  
à la Séance de l'Assemblée Nationale du 12 Mars.*

---

LE Premier Ministre des Finances a relevé des erreurs qu'il a cru appercevoir dans le Rapport que j'ai fait à l'Assemblée Nationale, le 12 de ce mois, du Mémoire qu'il lui avoit adressé le 6. Il seroit possible, en effet, qu'il me fût échappé quelques fautes dans un Rapport que j'ai été obligé de terminer avec la plus grande précipitation; le Comité lui-même, pressé par les ordres de l'Assemblée, s'est peut être fié trop légèrement à celui qu'il avoit chargé de parler en son nom; mais peut-être aussi n'est-il pas impossible que le Premier Ministre des Finances ait jugé avec trop de sévérité une opinion qui différoit quelquefois de la sienne. Je ne viens point ici prendre la défense du Comité des Finances; il n'a pas besoin de mon secours. C'est à la seule Assemblée Nationale qu'il doit compte d'un ouvrage qu'il n'a adopté que pour le

A

lui soumettre. Mais le Rapporteur du Comité est responsable envers lui de l'usage qu'il a fait de sa confiance. A ce titre, je lui dois l'aveu de mes erreurs, si j'en reconnois dans le Rapport qu'il avoit honoré de son suffrage. Je lui dois de même la justification de mes calculs, s'ils sont exacts. Je dois plus encore à la Nation, dont le sort est si intimement lié aux questions qui nous divisent, & qui ne dira pas aujourd'hui.... *Que nous font tous ces débats? quels rapports ont-ils avec nos intérêts présents? Le passé est passé, & rien n'est plus indifférent que de déterminer lequel des deux Adversaires a eu tort ou raison; la question ne vaut pas la peine que nous dévorions l'ennui d'une semblable controverse* (1).

La Nation le dévorera, cet ennui, non pour juger le mérite de tel ou tel ouvrage; peu lui importent les petits intérêts de l'amour-propre d'un particulier; mais il lui importe essentiellement de connoître l'état de ses affaires, d'asseoir enfin sur une base solide les espérances que l'on veut lui faire concevoir, & de s'assurer que ses Représentans, du moins par leurs soins & par leur vigilance, sont dignes des importantes fonctions dont ils sont revêtus.

Au milieu de cette discussion qui m'afflige, je sens combien le nom de M. Necker est imposant pour moi. Je sens sur-tout combien il est triste de combattre un homme auquel on n'a jamais désiré que des succès. Chargé malgré moi du rapport de son Mémoire, forcé d'être quelquefois d'un avis opposé au sien, cédant en cela à un devoir rigou-

---

(1) Réponse de M. Necker à M. de Calonne, Avril 1787, in-8°. pag. 20.

reux, je croyois du moins n'avoir offensé ni la vérité ni les convenances. Je reprends à regret aujourd'hui l'aride, mais intéressante dissertation à laquelle je suis condamné. Je ne demande qu'une grâce à mes Lecteurs, & cette grâce est une justice: c'est d'oublier les noms des combattans, & de ne rien juger, qu'après avoir tout entendu.

Le Premier Ministre des Finances pense que pendant les dix derniers mois de cette année, les droits & les revenus affermés ou régis, éprouveront une perte de 71 millions. Il n'en avoit porté l'évaluation qu'à 60, & il persiste à croire qu'il l'avoit estimée trop bas; il reproche au Comité des Finances, ou plutôt à son Rapporteur, de n'avoir évalué cette perte qu'à 30 millions.

Evaluation de la  
perte sur les Impôts  
indirects.

Je céderois sans hésiter à l'opinion de M. Necker, si les leçons de l'expérience étoient applicables à cette circonstance; mais à l'appui de son opinion, M. Necker ne cite que l'exemple des trois derniers mois: il faut examiner si cet exemple doit s'adapter au reste de l'année, ou s'il ne le doit pas? L'état d'anarchie où nous avons vécu, fera-t-il le même après l'organisation des Assemblées de Département & de District; & après l'établissement affermi des Municipalités? Le remplacement de la Gabelle sera-t-il payé ou ne le sera-t-il pas? Voilà les questions dont la solution importe au jugement de cet article.

Mon opinion à cet égard ne peut être incertaine. Je pense que l'ordre est au moment de renaître, & je vois l'organisation du Royaume essentiellement liée à celle des nouveaux Corps administratifs. Dans deux mois, je n'en faurois douter, le brigandage aura un frein, la perception des contributions un appui, & d'une extrémité de la

France à l'autre, il existera une Patrie, des Citoyens, & une force publique. Ainsi, à partir du premier Avril, je ne vois plus de perte à craindre sur la Gabelle, parce que le remplacement commence de ce jour-là, & qu'il sera payé non-seulement avec facilité, mais avec plaisir. Suivant le Décret même, ce remplacement aura lieu avant cette époque dans tous les endroits où avant cette époque la perception auroit été interrompue. Ainsi je ne puis admettre, même pour un mois, la perte présumée sur la Gabelle. Je vais plus loin; je pense que du Décret & de son exécution, sur laquelle je ne me permets pas le moindre doute, après l'avoir vu désiré & demandé avec instance dans tout le Royaume, il résultera des recouvrements pour le Trésor public sur le déficit des mois précédens.

Je retranche donc entièrement le premier article des pertes évaluées par M. Necker. Cet article de la Gabelle est de 40 millions. Tous les autres, au nombre de 7, montent, suivant son calcul, à 31 millions.

C'est sur ce calcul de 31 millions que je vais étendre mes observations.

Par les mêmes raisons que je viens de développer, je pense que la perte sur le produit des ventes du Tabac, effet du brigandage & du défaut de police, est prête à cesser. Mais il faut du temps pour rétablir les barrières, & pour épuiser les approvisionnements de la contrebande; ainsi je supposerai que cette partie des revenus publics ne sera pas dans son état ordinaire avant le premier Juillet. M. Necker évalue la perte des trois derniers mois à 800,000 liv. chacun; je la suppose sur ce pied pour quatre mois des dix qui sont l'objet de nos

calculs, ci. . . . . 3,200,000 liv.

Je ne conteste rien sur la perte des entrées de Paris. Elle tient à des circonstances presque incalculables, & non au désordre; ainsi il est possible qu'elle se prolonge, & je laisse subsister cet article pour . . . . . 7,000,000 liv.

Je me déterminerai sur la perte du produit des Aides par les mêmes motifs qui ont fixé mon opinion sur celle du Tabac. Je laisserai de même subsister jusqu'au mois de Juillet l'évaluation de M. Necker. Elle est de 600,000 par mois; ce qui, pour quatre mois, donne . . . . . 2,400,000 liv.

Je ne vois rien à rabattre sur la perte des droits de franc-fief, du marc d'or, revenus casuels, &c. Je suis fondé à penser même que M. Necker évalue cette perte un peu bas. Il ne la porte qu'à 5 millions; je l'évaluerai à . . . . . 6,000,000 liv.

Je ne me conduirai pas de même sur l'article du revenu des poudres dont M. Necker évalue la perte pour dix mois à 600,000 liv. la totalité de ce produit n'est, par an, que de 800,000 liv.; ce qui fait pour dix mois 666,000 liv. Autant eût-il valu dire que ce revenu seroit nul. M. Necker le juge tel peut être, en raison de l'année dernière, où l'insurrection générale a fait de la poudre, non un objet

---

18,600,000 liv.

De l'autre part, . . . . . 18,600,000 liv.  
 de commerce, mais de réserve & de pré-  
 caution dans tout le Royaume. J'espère  
 que rien ne donnera lieu désormais à de  
 semblables craintes; ainsi je n'étendrai  
 pas la perte du produit des Poudres &  
 Salpêtres au-delà du premier de Juillet. Je  
 réduis cet article à . . . . . 200,000 liv.

Je suis étonné, je l'avoue, de l'article des  
 Monnoies; elles ne sont comptées dans  
 les revenus publics que pour 500,000 liv.  
 ce qui donne pour dix mois 400,000 liv.  
 & c'est à 400 mille francs que M. Necker  
 estime la perte de ce revenu pour dix  
 mois. Ainsi il le réduit à rien; cependant  
 les Monnoies travaillent plus ou moins;  
 M. Necker seul a le mot de cette énigme;  
 je ne veux pas lui disputer un fait qu'il  
 connoît sans doute, & que j'ignore; ainsi  
 je laisse subsister cet article tel qu'il le  
 fixe à . . . . . 400,000 liv.

Quant à la perte sur les loteries, il  
 n'en étoit pas question dans le Mémoire  
 du 6 Mars; c'est une addition à laquelle  
 je pourrois me croire dispensé de répondre,  
 mais sur laquelle cependant je ne contes-  
 terai rien. M. Necker la porte pour dix  
 mois à . . . . . 4,000,000 liv.

Total de l'évaluation des pertes 23,200,000 liv.

vii 000,000,81

Si l'on m'accorde que les Décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés par le Roi, font quelque chose, & que l'exécution des Loix va trouver un appui solide dans les nouveaux Corps administratifs, on ne peut me contester le résultat du détail dans lequel je viens d'entrer. J'aurois pu ajouter à ce détail, que M. Necker nous a donné, pour l'année 1790, un état de dépense extraordinaire de 80 millions, à laquelle sont particulièrement attribués les 80 millions de la Caisse d'Escompte; & que cet état renferme une partie de la diminution prévue sur les revenus que nous venons d'examiner. Je n'appuierai pas davantage sur aucune observation de ce genre. J'ai établi sur les raisons qui m'ont le plus frappé, la seule diminution de recette qui me semble vraisemblable; elle est de 23,200,000 liv., je l'ai évaluée à 30 millions dans mon Rapport, & je croyois avoir poussé les précautions aussi loin qu'elles pouvoient aller, en concluant, après cette évaluation de nos pertes, à la réserve prudente d'un supplément qui seroit accordé à la fin de l'année, s'il y avoit lieu (1).

M. Necker remarque que les 40 millions de l'impôt destiné à remplacer la Gabelle, ne diminueront guère le déficit de l'année, parce qu'ils seront payables au marc la livre des impositions directes de 1790, dont il n'y aura que sept douzièmes de payés dans cette année.

Je lui observerai à mon tour que si, en effet, les Receveurs-généraux ne payent que sept mois des impositions

---

(1) Page 12 du Rapport.

directes de chaque année , dans le cours de sa durée , c'est qu'ils en payent cinq de l'année précédente : or , pendant les cinq derniers mois de l'année 1789 , les droits en question ont été payés , ou ils ne l'ont pas été. S'ils ont été payés , ils n'ont causé aucun déficit : s'ils ne l'ont pas été , ils seront remplacés , suivant le dernier Décret , du jour de la cessation du paiement , & alors ils seroient perçus en même - temps que les mois correspondans des impositions ordinaires ; ou enfin , dans le cas où toutes les autres dispositions seroient sans effet , la Caisse de l'Extraordinaire , en vertu du Décret du 23 de ce mois , suppléera au vuide des perceptions du Trésor public.

J'observerai enfin qu'il n'est point nécessaire que le remplacement de la Gabelle soit aussi long-temps que les impositions ordinaires à parvenir à sa destination. Il n'y a , sur cet objet absolument nouveau , aucun arrangement antérieur avec les Receveurs-généraux. Les rôles une fois faits , la perception une fois établie , chaque Département trouvera aisément les moyens de faire arriver directement la contribution ordonnée au Trésor public , & alors le calcul des années & des comptes d'exercice aura perdu toute son importance.

Ainsi je suis forcé de persister dans mon opinion ; je crois même l'évaluation des pertes à 30 millions un peu forcée ; je crois enfin en avoir donné la preuve suffisante à tous ceux qui croient encore à l'existence d'un Corps politique en France , & qui ont quelque opinion de ce que peuvent les constans efforts de l'Assemblée Nationale , & les volontés réunies de tous les Citoyens.

M.



M. Necker avoit compté au nombre de ses ressources le rapprochement d'un mois de paiement des Receveurs-Généraux, & le Comité des Finances avoit trouvé cet arrangement possible & convenable. Aujourd'hui M. Necker pense autrement, parce que le remplacement de la Gabelle accroissant les impôts directs, ne permettroit pas de rapprocher facilement le terme de leur paiement.

Rapprochement  
du paiement des re-  
cettes générales.

J'observe à M. Necker qu'il faut bien regarder cependant la suppression de la Gabelle comme une facilité accordée aux contribuables, sur-tout aux plus pauvres; elle sera immense pour eux. La Gabelle, quoiqu'impôt indirect, pouvoit, à beaucoup d'égards, être considérée comme un impôt direct, & c'est sous ce rapport sur-tout que sa répartition étoit affreuse. Si le rapprochement des termes de paiement étoit possible sous le régime du plus cruel des impôts, comment cesseroit-il de l'être sous celui d'une imposition moins forte en somme, plus juste en répartition, & plus douce en perception?

Nous savons tous que les anciens contribuables gagnent de 40 à 50 pour cent sur leurs impositions de cette année, sans compter le profit qu'ils font sur la Gabelle. On ne propose qu'un rapprochement de paiement d'un mois; ce rapprochement est donc possible, & peut-être même seroit-il aisé de l'étendre au delà de ce terme.

Je ne puis me refuser, sur cet article, une observation assez singulière.

M. Necker faisoit entrer dans ses calculs du 6 Mars une perte de 40 millions sur le produit de la Gabelle.

L'Assemblée a décrété le 23 le remplacement entier du

produit de la Gabelle : M. Necker n'en compte pas moins la perte de 40 millions sur ce produit.

M. Necker mettoit avant ce Décret, au nombre de ses ressources, un rapprochement de paiement des recettes générales, qu'il évaluoit à 15 millions. Depuis le Décret il ne compte plus sur ce rapprochement. Ainsi le Décret de l'Assemblée ne sert, suivant M. Necker, qu'à priver le Trésor public de 15 millions. Cependant, si ce Décret ne fait pas payer le remplacement de la Gabelle, il ne gênera pas le rapprochement des impositions directes : si, au contraire, il s'oppose à ce rapprochement, c'est qu'il aura du moins couvert le vuide de la Gabelle. Il faut absolument convenir de l'un ou de l'autre, sans quoi ce Décret si désiré nuirait à tout, & ne serviroit à rien. Ne pouvant pas expliquer cette contradiction, je persiste dans le premier avis de M. Necker, que j'avois adopté dans mon Rapport.

Reste de l'Emprunt  
de Septembre 1789.

M. Necker me reproche d'avoir dit qu'il s'en falloit de dix millions que l'emprunt de 80 millions ne fût rempli, tandis qu'il s'en faut de 33 millions qu'il ne le soit.

J'opposerai à ce texte une première observation, qui pourra d'abord paroître minutieuse : elle porte sur une légère inexactitude de citation. Je n'ai point dit *l'emprunt de 80 millions*, mais l'emprunt de Septembre dernier. Ceci demande explication.

L'emprunt en question n'étoit de 80 millions qu'en apparence ; il n'en devoit produire au Trésor public que 40 ; les 40 autres, fournis en Effets, n'étoient que pour inviter à apporter l'argent par l'avantage qu'ils donnoient

au prêteur. Cet emprunt n'a donc jamais été effectivement que de 40 millions ; nous ne l'avons jamais compté en finance que pour cette somme ; & lorsque j'ai dit qu'il en restoit encore à prendre pour dix millions , je n'ai voulu parler que de la partie effective.

Il paroît, par ce que dit M. Necker, que je me suis trompé ; que cet Emprunt est moins avancé que je ne le croyois , & qu'il en reste à prendre , non pas dix millions comme je l'ai dit , mais seize millions cinq cents mille liv. Car , s'il reste trente-trois millions à prendre sur les quatre-vingt, ce n'est que la moitié de cette somme qu'il est possible de compter en produit pour le Trésor public.

Après avoir substitué à mon énonciation d'emprunt de Septembre celle d'emprunt de 80 millions , on a pu dire 33 millions au lieu de 16 millions & demi , & l'opposition de 33 millions à 10 , devoit faire bien plus d'effet que celle de 16,500,000 liv. : c'est ce qui est arrivé. Tel est souvent l'empire d'un mot. L'effet de celui-ci a été trop marqué , pour que j'aye pu me dispenser d'entrer dans ces détails , quelque peu intéressans qu'ils soient en eux-mêmes.

Mais , me dira-t-on , si vous ne vous êtes pas trompé de 23 millions , vous vous êtes trompé du moins de 6,600,000 liv. , & c'est un tort.

A cela je pourrois répondre que mon erreur ne nuisoit qu'à mon propre système. M'occupant à rassembler les différentes ressources dont je pensois que M. Necker devoit user avant d'en chercher d'autres , je pouvois lui en présenter une de seize millions & demi , & je ne l'ai comptée que pour dix. Cette manière de me tromper n'étoit assurément pas à mon avantage.

Mais suis-je donc si coupable au sujet de l'erreur de ces six millions & demi ? Je ne le crois pas. Je me rappelle, & quelques-uns de mes Collègues du Comité des Douze s'en souviennent également, qu'à un Comité de la fin de Décembre, M. Dufresne, interrogé par moi sur la position de l'Emprunt de 80 millions, me dit qu'il en restoit à prendre pour environ 24 millions, c'est-à-dire, douze millions en Effets & douze en argent. A cette époque, on faisoit monter la recette provenant par mois de cet emprunt, à 2 ou 3 cents mille francs. J'ai sous les yeux ce dernier fait signé de M. Necker. D'après cela, je pouvois, je devois penser qu'il en restoit au mois de Mars à prendre environ pour 11 millions ; & comme l'erreur en plus étoit toute à mon avantage, j'ai préféré l'erreur en moins, & je me suis fixé à 10 millions avec d'autant plus de sécurité, que dans des comptes semblables un million est bien peu de chose.

Si cet Emprunt, que j'ai compté pour 10 millions, n'avoit été en reste que pour 5 ou 6, j'aurois essuyé & mérité, peut-être, bien d'autres reproches.

Mais, observe M. Necker, depuis quelque temps on ne porte plus rien à cet Emprunt ; il est donc impossible de s'en rapporter à la simple conjecture qu'il sera rempli dans le courant de l'année, conjecture qui n'est appuyée d'aucun fait propre à nous éclairer.

Je répondrai à M. Necker que ma conjecture étoit excusable, lorsque je lui voyois compter un Emprunt au nombre de ses moyens. Comment pouvois-je penser que M. Necker proposeroit un autre Emprunt avant d'avoir complété celui-là ? Comment, sachant que cet Emprunt don-

noit six & demi pour cent au prêteur , pouvois-je penser que le Ministre des Finances en proposeroit , & que la Nation en accepteroit un nouveau à un taux plus élevé ? D'ailleurs, dans tous les cas, je pouvois calculer sur l'emploi du reste de cet Emprunt , parce que dans une grande administration comme celle de nos Finances , on place aisément dix millions d'Effets dans les paiemens de tout genre, que l'on a à faire dans le cours d'une année.

Au sujet de cet Emprunt de Septembre , M. Necker relève une faute très-réelle qui se trouve dans mon Rapport , mais elle appartient trop évidemment à l'Imprimeur, pour que je m'en défende sérieusement. Lorsque j'ai dit, en parlant d'Emprunts séduisans , combien celui de Septembre me paroïssoit avantageux , certes, je voulois dire aux prêteurs, car c'est à eux que l'on pense lorsque l'on songe à séduire. Il se trouve dans l'imprimé *Emprunteur* au-lieu de *Prêteur* : cette faute ne peut m'être attribuée.

M. Necker me fait ensuite un reproche plus sérieux ; il porte sur la manière dont j'ai décomposé ses deux listes des besoins & des ressources de l'année. Mon procédé a cependant été bien simple. Si M. Necker n'avoit voulu montrer que la comparaison de l'actif & du passif, il y avoit peu de chose à lui objecter ; on pouvoit seulement discuter quelques-uns de ses articles. Mais lorsque , traitant ensuite, page 17, la question des Billets d'Etat , M. Necker a supposé la nécessité, dans le cas où on les emploieroit, d'ajouter aux Billets qui existent, une émission de 2 à 3 cents millions , il a bien fallu reprendre son compte pour lui prouver qu'il ne faudroit la porter qu'à

Rapportement de la liste des besoins & de celle des ressources.

des Billets pour les fonds dont il est assuré ; il n'en peut demander que pour les fonds qui lui manquent. Ainsi de cette discussion il résulte seulement qu'il n'aura besoin de nouveaux secours que pour 126 millions au lieu de 132 , puisque l'Emprunt de Septembre lui assure une ressource de 16 millions que je n'avois évaluée qu'à 10. Nous ne sommes obligés de fournir à la Finance que la somme nécessaire pour satisfaire aux besoins de l'année.

La méthode que j'ai suivie est donc très-claire & très-simple ; & mon résultat certain est que , si effectivement il falloit employer le moyen des Billets d'Etat , il n'en faudroit pas une nouvelle émission de deux ou trois cents millions, comme le semble craindre M. Necker, mais seulement de 126 ou 132, comme je l'ai établi dans mon Rapport.

Je n'ai donc pas induit en erreur les personnes qui examinent superficiellement les affaires ; je n'ai point déplacé les chiffres , & détourné par-là l'attention. J'ai seulement classé les différens objets ; j'ai commencé à fixer , dans mon opinion , les besoins de l'année , ou le passif , & j'ai dit mes raisons. Ensuite , dans l'examen de l'actif , j'ai séparé ce qui étoit certain , de ce qui étoit hypothétique. Je n'ai discuté que cette dernière partie , parce que seule elle étoit susceptible de discussion , & il ne m'a pas été difficile de prouver que dans tous les systêmes il ne pouvoit être question que d'admettre ou de remplacer cette dernière partie de l'actif de M. Necker.

Je fixe donc de nouveau les besoins non encore assurés de cette année , à 132 millions , ou plutôt à 126 , d'après la connoissance plus exacte que M. Necker m'a donnée de l'état où est l'emprunt de Septembre. Je persiste dans cette

opinion , parce qu'il me paroît certain que le déficit des impôts directs pendant les dix derniers mois de l'année 1790 , n'excédera pas 30 millions , parce que je suppose que dans le même intervalle le reste de l'Emprunt de Septembre sera rempli , ou employé dans les dépenses de l'année ; & enfin , parce que je crois plus facile que jamais le rapprochement dans le paiement des impôts directs , qui , depuis long-temps , n'auront été aussi légers que cette année , pour ceux qui jusqu'ici en ont supporté tout le poids.

J'ai dit dans mon Rapport que pour procurer 50 millions de soulagement au Trésor public sur le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville , suivant les moyens indiqués par M. Necker , il faudroit employer *ou créer* 150 millions de contrats.

Economie sur le paiement des rentes.

M. Necker assure que je me suis trompé , & il s'explique. Son intention , dit-il , avoit été de se servir , pour cet usage , de 43 millions qui lui restoit sur l'Emprunt de Septembre , & sur celui de Languedoc , & , en y joignant le quart de cette somme en argent , de payer , à l'amiable , aux rentiers à qui cet arrangement conviendrait , deux semestres au-lieu d'un. D'après cette explication , la somme à joindre en argent aux 43 millions d'Effets , étoit à peu près de 14 millions : ainsi , avec environ 14 millions en argent , on auroit payé 57 millions sur les rentes. Je n'avois pas trouvé dans cet arrangement un profit de 50 millions pour le Trésor public : n'y voyant qu'une épargne de 14 millions , & une faveur accordée à quelques personnes riches , je n'avois pas voulu m'arrêter à cette idée , qui ne me paroissoit pas admissible : j'étois sur-tout bien

éloigné de penser que pour compléter la somme de 50 millions d'économie pour le Trésor, l'intention de M. Necker étoit de retarder encore le paiement de 36 millions sur les rentes à payer en 1790.

Je vois à présent mon erreur. Par l'arrangement de M. Necker, les propriétaires de 28 millions de rentes sur la Ville, auroient consenti, à l'amiable, à recevoir deux semestres au lieu d'un, à condition d'être payés des trois quarts en papier, & de l'autre quart en argent; ce qui auroit épargné de 14 à 15 millions au Trésor. Quant aux autres rentiers, il est clair qu'ils auroient reçu dans l'année 35 à 36 millions de moins que ce qu'ils ont assurément le droit d'attendre de notre justice. Voilà ce qu'il m'étoit d'autant plus difficile d'entendre, que M. Necker, dans son Discours d'ouverture, & dans les discours subséquens, nous invitoit, non-seulement à payer régulièrement douze mois des rentes dans chaque année, mais à rapprocher, le plus tôt possible, l'un des semestres arriérés.

Lorsque M. Necker parloit d'user de l'indulgence des créanciers de l'Etat, en n'augmentant pas les fonds destinés aux rentes, j'avois cru qu'il exprimoit ainsi la malheureuse nécessité de ne rien payer au-delà de l'année courante, & de laisser encore arriéré ce reste d'un semestre dont il avoit témoigné le desir de rapprocher le paiement. Il me semble que beaucoup d'autres l'avoient entendu comme moi.

Je ne peux terminer cet article sans relever l'emploi que M. Necker se proposoit de faire du reste de l'Emprunt de Septembre, & de celui de Languedoc; j'en ferai deux articles séparés.

M. Necker



M. Necker dit que sur l'Emprunt de Septembre il restoit 33 millions, & qu'on pouvoit les donner aux rentiers pour l'opération dont je viens de parler : c'est ce que je ne saurois lui accorder. L'Assemblée, en décrétant cet emprunt, qu'elle n'a élevé à 80 millions que pour en obtenir 40, à la faveur des 40 autres fournis en Effets suspendus; l'Assemblée, dis-je, n'a entendu se charger que d'une dette de 2 millions de rente; les 40 millions fournis en Effets, devoient être supprimés. Ainsi, M. Necker peut faire des 16 millions 500 mille livres qu'il auroit pu recevoir en argent, l'usage qu'il auroit fait de l'argent, s'il l'avoit reçu, en acquittant une dette; mais il ne peut pas disposer de même de la partie qu'il auroit dû recevoir en Effets destinés à être brûlés, & il lui faudroit une autorisation spéciale de l'Assemblée, pour accroître de la moindre somme l'intérêt de la dette qu'elle a entendu contracter en décrétant cet emprunt. Le Gouvernement n'a pas plus de droits sur les derniers 16 millions 500 mille livres qu'il auroit dû recevoir en Effets si l'emprunt s'étoit rempli, que sur les 23 millions 500,000 liv. d'effets semblables qu'il a précédemment reçus dans cet emprunt. L'emploi proposé comme une opération simple, est donc effectivement un emprunt nouveau, soumis à toutes les règles constitutives de l'emprunt. C'est parce que j'ai toujours été frappé de cette vérité, qui, sans doute, étoit échappée à M. Necker, que je n'ai jamais pu entendre son opération sur les rentes. Ce que je viens de dire prouve que, même comme il l'entendoit, elle étoit impossible sans un Décret spécial. Heureusement que cette opération n'est pas nécessaire, & qu'en mettant dans la Caisse de l'Extraordinaire ce que l'Assemblée a résolu d'y verser, on peut respecter les règles des emprunts, & payer exactement les rentiers.

Emprunt du Languedoc.

Quant aux dix millions que M. Necker croit avoir de reste sur l'emprunt de Languedoc, il est dans l'erreur. Cet emprunt étoit de 12,000,000. Le trésor public en a reçu sept millions cent mille livres : ainsi il n'en reste plus à recevoir que quatre millions neuf cents mille livres. A cette observation peu importante en soi, j'ajouterai que peut-être cet emprunt de Languedoc, aujourd'hui qu'il n'existe plus des Etats de Languedoc, cet emprunt, que la Nation n'a ni ordonné ni autorisé, ne doit plus être mis en ligne de compte, au moins pour la partie qui n'est pas encore complétée. J'en dirai autant de tous ceux qui pourroient être encore dans le même cas.

Je me suis un peu écarté de mon sujet, mais je l'ai cru nécessaire : je reviens à ma triste discussion.

Paiement d'une partie des Dépenses de 1790, renvoyé en 1791.

M. Necker me reproche d'avoir regardé comme une anticipation sur les revenus de 1791, une opération qui tendroit à faire payer sur ladite année trente millions de dépenses de l'année 1790. Je fais bien qu'en style de finances ce n'est pas-là ce qu'on appelle anticipation ; mais, dans le style de la raison & de la vérité, il faut appeler de ce nom toute combinaison dont le dernier résultat est d'engager d'avance les revenus d'une année à toute autre chose qu'à leur destination ordinaire, & qui oblige, lors de chaque échéance, à chercher un nouveau crédit, sous peine de manquer du nécessaire.

M. Necker dit qu'il n'y a pas d'Administrateur qui ne cherchât à user de ce moyen dans un temps de pénurie, surtout quand on espère avec fondement plus de crédit & de facilité l'année suivante.

Je lui réponds que c'est parce qu'on a usé beaucoup de ce moyen, que nous en sentons les inconvéniens dans toute leur étendue. Je lui réponds que c'est l'usage qu'on en a fait qui nous a accablés l'année dernière, qui nous accable cette année, & dont nous ne voulons plus être accablés l'année prochaine. Je lui réponds que c'est toujours sur des espérances de crédit & de facilité pour l'année suivante, qu'on a fondé de semblables opérations, & que ce sont elles qui ont privé les années suivantes de crédit & de facilité. Au reste, l'Assemblée n'a pas dissimulé jusqu'à présent son opinion sur cette espèce de moyens; & ma profession de foi personnelle à cet égard ayant déjà été faite, & ayant paru honorée de son suffrage, j'ai cru pouvoir la conserver. Quant à la question actuelle, il me paroît de la dernière évidence que le renvoi d'un paiement d'une année sur l'autre n'est effectivement qu'une anticipation.

M. Necker me reproche ensuite, & j'ignore pourquoi, ce que j'ai dit au sujet de la contribution patriotique. Il l'évalue pour cette année à trente millions, y compris les dons faits à l'Assemblée: je ne lui ai pas disputé son évaluation, je l'ai admise exactement comme il l'a présentée; mais à ce sujet, j'ai cru devoir éveiller l'attention de l'Assemblée sur la véritable valeur de cette contribution; sur le rapport qu'elle avoit avec les dixièmes, non pas ceux que l'on paye, mais ceux dont la proportion feroit juste. J'ai cru utile de chercher à ranimer le patriotisme. J'ai témoigné quelque regret, en pensant que nous allions peut-être donner à l'Europe une idée si fausse ou de nos facultés, ou de nos vertus. Dans tout ce que j'ai dit, il

Contribution patriotique.

n'y avoit que des idées générales, & nulle contradiction avec M. Necker.

La veille du jour où ses observations ont paru, j'avois reçu une lettre de lui, par laquelle il me prioit de demander au Comité des Finances d'éveiller l'attention de l'Assemblée au sujet de la contribution patriotique, afin d'empêcher que l'Europe ne prît une idée aussi fautive de nos moyens & de notre patriotisme; & c'est en substance ce que j'ai dit à l'Assemblée. Je n'ai point fixé la somme qu'on auroit dû recevoir cette année ni les autres; j'ai dit seulement qu'un dixième exact de tous les revenus pendant deux ans & demi, étoit la dette que le patriotisme nous imposoit; que cette somme devoit être très-considérable dans un aussi grand Royaume; qu'exactement payée, elle sauveroit la chose publique & dispenseroit peut-être de chercher d'autres ressources; mais je n'ai rien disputé, ni sur ce qui étoit reçu, ni sur ce qui le seroit: ainsi tout ce que M. Necker dit à ce sujet m'est absolument étranger.

Crédit éventuel  
sur la Caisse d'Ef-  
compte, demandé  
par M. Necker.

M. Necker m'accuse d'inexactitude, en disant que j'ai présenté comme une addition de sa part, à l'énumération des besoins, le crédit de trente à quarante millions qu'il a indiqués comme nécessaires pour faire jouer ensemble toutes les parties, c'est-à-dire pour suppléer à la disparité des époques entre les recettes & les dépenses.

Je ne peux répondre à ce reproche qu'en citant les différens endroits où j'en parle. On lit, page 2 du Rapport, dans l'extrait du Mémoire de M. Necker: *Dans le cas où quelques-unes de ces ressources viendroient à lui échapper, il*

*desire se ménager un nouveau crédit éventuel de trente ou quarante millions sur la Caisse d'Escompte.*

Page 8, dans le détail des moyens de M. Necker, on lit : *Mais comme une partie de ces ressources peut être incertaine, le Ministre croit nécessaire d'y ajouter un crédit nouveau de trente ou quarante millions sur la Caisse d'Escompte.*

Page 11, en résumant les propositions & les avis, j'ai dit : *A l'appui de ces moyens, dont le succès ne paroît pas infaillible à M. Necker, il vous demande un nouveau crédit de trente ou quarante millions sur la Caisse d'Escompte.*

Et enfin page 12 : *Quant au crédit éventuel que demande M. Necker, il sera juste de le lui accorder d'une manière quelconque, si les autres moyens que vous prendrez ne lui suffisent pas, ou si ceux sur lesquels vous comptez le plus, vous manquoient en tout ou en partie. A cet égard, nous ne vous proposerons que de vous confier à sa sagesse, & de vous conduire suivant les circonstances.*

Je n'ai donc pas présenté ce crédit éventuel comme une addition, mais comme un supplément. Je ne méritois donc pas le reproche d'inexactitude.

M. Necker m'accuse de défendre mon projet d'accroissement de Billets-monnoie. Il leur préfère, sans hésiter, les emprunts à gros intérêt, plus avantageux enfin pour le prêteur, que celui de Septembre dernier.

Accroissement de  
Billets-monnoie.

Quant au projet de Billets-monnoie que M. Necker m'attribue, je voudrois bien au contraire qu'il fût possible de s'en passer. J'ai dit expressément au nom du Comité, & cela me suffit, que s'il s'agissoit de créer du Papier-mon-

noie , nous nous y opposerions , mais qu'il ne s'agissoit plus que de savoir si les assignats proposés ne valaient pas mieux , même à la somme de 300 millions , que les billets de la Caisse d'Escompte , non-payés à vue , & ne rapportant aucun intérêt , à la somme de 200 millions.

J'ai dit , il est vrai , que M. Necker nous avoit proposé le 14 Novembre de mettre en circulation pour 240 millions de billets de Caisse , & j'en ai fait un argument en ma faveur.

J'avoue que ne dissertant pas sur ce plan du 14 Novembre qui n'a pas été exécuté , je n'ai rien dit du projet , qui en faisoit partie , de créer 12 mille 500 actions nouvelles ; au reste je n'ai passé sous silence cette partie du projet , que parce que l'émission des 240 millions en Billets n'en étoit pas une condition. M. Necker lui-même , dans son Mémoire du 14 Novembre , présentoit plus de raisons de doute què d'espérance sur la création prochaine de ses 12 500 actions. La Caisse d'Escompte n'a pas adopté ce plan de création , parce qu'elle a senti que personne n'acheteroit 4000 liv. en écus ce qu'on pouvoit avoir à la Bourse pour 3700 liv. en billets. M. Necker , d'ailleurs , ne croyoit pas que ce moyen , quel qu'en fût le succès , pût suffire à l'établissement des paiemens à Bureau ouvert. Il en dit de très-bonnes raisons dans son Mémoire du 14 Novembre , & même il montre le danger qu'il y auroit à satisfaire sans mesure au paiement des billets. Il n'y a donc rien de suspect dans la réticence que M. Necker à l'air de me reprocher.

Anticipations.

M. Necker défend enfin les anticipations contre les différentes attaques que leur a portées le Comité des Finan-

ces. Elles sont, suivant lui, le moins cher des emprunts.

Quand même ce fait seroit incontestable, quand même cet emprunt n'entraîneroit aucun des frais accessoires qui l'enrichissent, quand même il n'auroit d'autre inconvénient que celui d'empêcher qu'on puisse se passer du crédit partiel de toutes les Compagnies de Finance, & par conséquent de ces Compagnies elles-mêmes, qu'il est, peut-être, bien fait de conserver, mais dont il faut se rendre indépendant; je dirois qu'il faut anéantir les anticipations, qu'il faut renoncer enfin à cette ressource funeste, dont M. Necker ne fait que trop combien il étoit facile d'abuser avant lui, & dont il faut que sa vertu garantisse à jamais ses successeurs & les nôtres.

M. Necker se plaint que les différens Rapports faits à l'Assemblée Nationale, ont rendu presque nuls les renouvellemens des anticipations.

Je le concevrois, si l'on avoit proposé la suspension de leurs paiemens; mais l'Assemblée, au contraire, en a décrété le remboursement exact. Si elle prenoit le parti d'en interdire le renouvellement, l'effet n'en pourroit jamais être rétroactif, & par conséquent la crainte de cette disposition ne peut retenir aucun prêteur. Comment une disposition propre au rétablissement de l'ordre, pourroit-elle être destructive du crédit?

J'ai souvent parlé à l'Assemblée contre les anticipations: ce que j'ai dit à ce sujet, ce que l'Assemblée a honoré des marques de sa bienveillance, je le dirois encore; mais en même temps je dirois qu'il faut mettre promptement autre chose à la place & des anticipations, & des billets de la Caisse d'Escompte; & cette autre chose, il faut la juger,

non comme l'objet d'un choix libre & spontané, mais comme un moindre inconvénient, un inconvénient de quelques momens, substitué aux deux plus grands abus de notre ancien & de notre dernier régime fiscal.

Comité de Trésorerie.

Quant au Comité de Trésorerie, l'Assemblée Nationale a prononcé entre M. Necker & moi. Je pense tout ce que j'en ai dit, pour le moment & pour la circonstance. J'en ai jamais appliqué aux Législatures à venir ce que j'ai dit pour le Corps constituant. Nos Décrets ne sont pas infaillibles, sans doute, mais ils ne doivent pas cependant être aussi mobiles que des Arrêts du Conseil; & les principes du moins doivent avoir de la permanence.

M. Necker se plaint que les rapports habituels avec l'Assemblée lui ont constamment manqué: pourquoi n'en a-t-il donc pas établi avec le grand Comité des Finances? Pourquoi du moins a-t-il fait si peu d'usage du petit Comité choisi pour communiquer avec lui? M. Necker n'étoit certainement pas homme à demander son Comité de Trésorerie, pour qu'on le lui refusât. Mais comment pouvoit-il croire que l'Assemblée se mît, en le lui accordant, en contradiction si manifeste avec elle-même?

Jusqu'ici j'ai défendu l'opinion du Comité des Finances en soutenant la mienne; il me reste à me défendre personnellement sur une inculpation qui paroît assez grave. Voici les paroles de M. Necker:

*Je ne dois pas finir ce Mémoire sans faire connoître que le Rapport donné au nom du Comité des Finances, n'a été connu de ce Comité que la veille au soir du jour où il a été présenté à l'Assemblée Nationale; & malgré l'attention qu'exigeoit*



*qu'exigeoit une grande diversité de calculs , il n'a été fait qu'une seule lecture du Mémoire ; & les Membres du Comité des Finances , au nombre de douze ou quinze seulement , au lieu de soixante-quatre dont il est composé , n'ont pas été réunis d'opinion.*

Qui ne croiroit , en lisant ce passage dans l'ouvrage d'un homme tel que M. Necker , que tous les faits en sont incontestables ? Qui ne croiroit que mon Rapport a été faussement donné sous le nom du Comité des Finances , que son approbation lui a été enlevée par surprise , qu'à dessein j'ai attendu la veille du Rapport pour en faire lecture au Comité , que les formes ordinaires , usitées en cas pareil , n'ont pas été observées , & qu'enfin j'avois choisi pour cette communication un moment où le Comité n'étoit pas en nombre suffisant pour délibérer ?

A ces assertions je n'opposerai que le récit des faits.

L'Assemblée Nationale a reçu le Mémoire de M. Necker le Samedi 6 Mars. Le Dimanche 7 , elle en a décrété le renvoi au Comité des Finances , pour en faire son rapport le Vendredi suivant. Ce Décret de l'Assemblée a été porté au Comité des Finances le Lundi 8 : le Comité a nommé Commissaires pour ce Rapport MM. du Pont , de Canteleu & moi ; nous nous sommes assemblés le matin du Mardi 9 à la Salle du Comité. Il y a été décidé que je ferois le rapport. J'ai commencé à m'en occuper le Mardi au soir : le Mercredi 10 j'ai demandé officiellement au Comité s'il vouloit s'assembler extraordinairement le Jeudi 11 , à 7 heures du soir , pour entendre & juger mon Rapport ; ma proposition a été acceptée. Il s'est trouvé au Comité ce jour là vingt-quatre ou vingt-cinq Mem-

bres; il est rare qu'il s'en trouve un plus grand nombre. Ils ont eu la bonté de m'entendre & de discuter mon Rapport jusqu'à onze heures du soir. On m'en a fait retrancher plusieurs articles, on en a jugé plusieurs autres avec beaucoup trop de faveur. Vers dix heures, il est vrai, ainsi qu'il nous arrive tous les jours, quelques-uns des assistans se sont retirés; je ne fais pas exactement dans quel nombre: mais voici, au sujet du nombre qui restoit, un fait positif. Environ à dix heures & demie du soir, il s'éleva une discussion relative à ce que je disois sur le Bureau de Trésorerie, dont je traitois la question au fond. Les uns vouloient que je n'en parlasse pas, parce que le Roi ne nous consultoit pas sur l'établissement en lui même; les autres vouloient admettre ma critique: il fallut aller aux voix: il y eut partage absolu; huit d'un côté & huit de l'autre, & les avis furent conciliés ensuite par un parti mitoyen qui fut unanimement adopté. Je n'ai rapporté cette petite circonstance que pour démontrer que vers la fin de notre séance au moment où nous étions le moins nombreux, nous étions encore dix-sept.

Il résulte de ce récit, 1°. qu'il eût été difficile de faire plusieurs lectures d'un Rapport aussi long, qui n'étoit pas commencé le Mardi, & qui devoit avoir lieu le Vendredi. 2°. Qu'il ne se fait jamais de seconde lecture des Rapports lorsqu'ils ont été approuvés & admis à la première. 3°. Que le Comité, dès qu'il a été convoqué, est légalement assemblé, dans quelque nombre que soient ses Membres, & qu'il est réputé complet à un nombre même inférieur à celui qui s'y trouvoit ce jour-là; sans quoi les affaires ne seroient jamais

expédiées & seroient aux ordres de la paresse ou de la malveillance.

Si j'osois joindre à ces preuves de fait une preuve d'assentiment très-flatteuse pour moi, j'ajouterois que le Vendredi 12, jour même où j'ai fait le rapport en question, étoit le jour où le Comité des Finances devoit renouveler ses Officiers, & que ce jour là même il m'a de nouveau honoré de ses suffrages pour le présider.

M. Necker trouve désagréable le travail auquel il s'est livré pour me réfuter : mais ce travail importoit-il, ou à sa gloire, ou à la chose publique ? S'il avoit pû n'être dirigé que contre moi, ce n'étoit pas la peine ; mais contre le Comité des Finances, exécutant les ordres de l'Assemblée Nationale, M. Necker y a-t-il bien pensé ?

Les Ministres auroient-ils donc le droit d'opposer leur influence plus ou moins grande à la liberté des opinions dans les Rapports qui se font à l'Assemblée ? Est-il juste qu'un Rapporteur soit forcé de joindre au courage quelquefois nécessaire pour braver des préjugés, ou pour lutter contre des passions, celui de se mettre personnellement en scène, de s'exposer aux haines des partis, à l'amertume des discussions polémiques, au déchaînement de tous les poursuivans de la faveur ? M. Necker trouve son travail désagréable. Mais qui l'obligeoit de l'entreprendre ? Si je m'étois trompé dans mon Rapport, craignoit-il que sans examen l'Assemblée Nationale adoptât mes erreurs ? Ne serois-je pas mieux fondé à dire combien m'a coûté le travail auquel il m'a condamné ? C'est moi qui peux m'en plaindre, car il ne m'a pas été libre de l'éviter. Comprômis à-la-fois par les Observations de M. Necker, vis-à-vis de l'Assemblée

Nationale, vis-à-vis du Comité des Finances, vis-à-vis du Public, si avide à saisir tout ce qui peut exercer la malignité; il m'a été impossible de fuir le combat trop inégal dans lequel son attaque m'a engagé malgré moi.

J'ai rempli ma triste & pénible tâche. Je ne crois pas avoir éludé une objection. J'ai suivi l'ouvrage auquel je réponds phrase à phrase, & pour ainsi dire ligne à ligne. Sans me dissimuler aucune des difficultés de mon entreprise, je les ai toutes affrontées, & cependant je n'ai été soutenu par aucun des motifs qui animent ordinairement dans de semblables controverses. Je le déclare avec sincérité: si j'étois parvenu à affoiblir quelques-uns des argumens de M. Necker & à reconquérir, pour mes calculs, la confiance qu'il avoit cherché à leur enlever; cet avantage que je ne pourrois devoir qu'à l'irrésistible empire de la vérité, ne me consoleroit pas encore de tous les sacrifices que j'ai dû faire & que j'ai faits à mon devoir. Il n'adouciroit pas la peine que j'éprouve en écartant de moi les illusions d'un sentiment que j'ai si religieusement respecté pendant plus de dix ans.

Ce 30 Mars 1790.

---

A Paris, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLEE  
NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N<sup>o</sup> 31.